

# Charte

## « Ecoconstruire un bâtiment d'élevage »



### 1. Objectif

Il s'agit de mettre à disposition une méthode pour prendre en compte la qualité environnementale lors de la construction ou la rénovation de bâtiments sur une exploitation d'élevage. Ce guide se compose d'une charte et d'une soixantaine de fiches qui aident à son utilisation pratique.

### 2. Destinataires

Eleveur, conseiller bâtiment d'élevage, conseiller d'entreprise, concepteur, entreprises du bâtiment.

En effet, cette charte engage autant l'éleveur maître d'ouvrage, que le concepteur maître d'œuvre et les constructeurs du bâtiment.

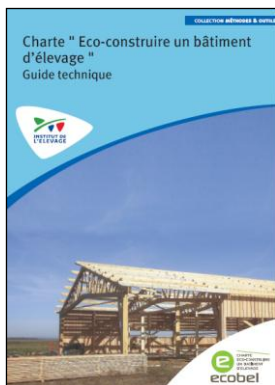
### 3. Contenu, fonctionnalité

L'Institut de l'Elevage et ses partenaires ont lancé un programme intitulé "*Eco-construction et bâtiments d'élevage, application d'une démarche d'éco-construction et de management environnemental aux bâtiments d'élevage*". Du travail de l'équipe de recherche, est née l'idée de la réalisation d'une charte "Eco-construire un bâtiment d'élevage" dont l'application par les éleveurs est volontaire. Cette charte leur permet de projeter,

construire, utiliser un bâtiment respectueux de l'environnement tout en prenant en compte les contraintes spécifiques liées à l'activité d'élevage. L'écoconstruction s'intéresse au bâtiment tout au long de sa vie, jusqu'à sa déconstruction et ses possibilités de recyclage. Cette méthode a été conçue pour les filières ruminant, porcine et avicole.

Le guide technique se compose de la charte et de 67 fiches techniques. La **charte se compose de quatre axes** autour desquels doivent s'inscrire les choix à conduire lors de la conception d'un bâtiment écoconstruit :

- **I. Insertion dans le site** pour une conception/rénovation écologique des bâtiments d'élevage ;
- **II. Matériaux, techniques constructives**, ressources et nuisances de construction : limiter le prélèvement de matières premières et les rejets, optimiser les recyclages ;



- **III. Energie, eau et déchets d'activités** : limiter les besoins, limiter les rejets polluants, favoriser les énergies renouvelables ;

- **IV. Confort et santé** : préserver la santé du personnel et des animaux, améliorer leur confort.

Ces quatre axes englobent 67 points dont le tiers est considéré comme incontournable et doit être respecté pour tout projet d'écoconstruction ou d'éco-rénovation. En plus des points incontournables, et pour renforcer l'engagement de l'éleveur, des cibles complémentaires, doivent être sélectionnées selon les préférences de l'éleveur puis mises en place lors de la construction.

Afin de faciliter l'utilisation de la démarche, un guide technique à destination des éleveurs et de leurs conseillers, est proposé comme document d'accompagnement à la charte proprement dite. Il permet d'une part de bien s'approprier les objectifs et les enjeux liés aux différents points, et d'autre part de faciliter le conseil. En effet, le guide illustre, par des exemples concrets, les solutions techniques disponibles et fournit quelques rappels de la réglementation, pour chacun des points de la charte.

Le logo «ecobel» a été créé pour identifier et communiquer sur la démarche d'écoconstruction adaptée aux bâtiments d'élevage. Il pourra aussi identifier un bâtiment construit en s'appuyant sur la charte.

#### 4. Conditions d'accès à l'outil

Outil gratuit disponible : [www.idele.fr](http://www.idele.fr) et les sites des partenaires du programme de recherche.

Lien pour le télécharger : <http://idele.fr/domaines-techniques/sequiper-et-sorganiser/logement-et-batiments/publication/idelesolr/recommends/charte-eco-construire-un-batiment-delevage.html>

#### 5. Pour en savoir plus

Référence de la publication : « Charte Ecoconstruire un bâtiment d'élevage, guide technique, Idele et al., octobre 2011. Collection méthode et outils ».

#### 6. Contact

Jean-Yves Blanchin, Environnement-Bâtiment, Institut de l'Élevage [jean-yves.blanchin@idele.fr](mailto:jean-yves.blanchin@idele.fr)

##### Partenaires, financeurs

Lauréat de l'appel à projet du CASDAR 2007 - Ce programme a réuni un partenariat rassemblant des instituts techniques (Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI), des organismes de l'élevage spécialisé en bâtiment d'élevage (APCA, Chambres d'Agriculture de Bretagne (Pôle herbivore), Chambre d'agriculture de l'Isère, Chambre d'agriculture de l'Ain, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, SICA Habitat Rural du Poitou, Maison Régionale de l'Élevage Provence-Alpes-Côte d'Azur), des organismes de la construction, de l'architecture ou de l'environnement (Association HQE, CAUE du Loiret, ADEME). Il a été conduit par l'Institut de l'Élevage.

